

Alterspflege = Séniculture

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **13 (1935)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Altersfürsorge - Assistance aux vieillards

Beschluß des Ständerates zum Finanzprogramm.

Auf Antrag der Kommission für das II. Finanzprogramm hat der Ständerat, in Abweichung von der bundesrätlichen Vorlage, beschlossen, den Bundesbeitrag von 7 Millionen Franken an die Kantone und von 1 Million Franken an die Stiftung „Für das Alter“ nicht zu kürzen, aber diese 8 Millionen Franken jährlich für die Periode 1936/37 dem Fonds für die Alters- und Hinterlassenenversicherung zu entnehmen, der übrigens gemäß dem vom Ständerat genehmigten Vorschlag des Bundesrates nicht mehr verzinst werden soll.

Nach Neujahr wird der Nationalrat zu diesem Beschlusse Stellung nehmen und gewiß auch für eine Lösung sich entschließen, welche die bedürftigen Greise, Witwen und Waisen mit Opfern zugunsten verhältnismäßig besser gestellter Volkskreise verschont.

Alterspflege. Séniculture.

Pour les pauvres grand'mères de Fribourg.

Il s'est fondé à Fribourg une association dénommée l'Association Louise de Marillac, qui a pour but de venir en aide aux pauvres vieilles femmes seules. Cette association a son siège à Paris, à la Maison mère des Soeurs de la charité, rue de Sèvres 95. Elle est une des sections des Dames de charité fondée par St-Vincent de Paul pour la visite des pauvres à domicile, elle en a le même esprit, mais recrute exclusivement des jeunes filles à partir de 17 ans révolus. — Les jeunes filles de l'Association se consacrent à la visite des personnes âgées et délaissées, leur procurent les secours dont elles ont besoin, en proportion de leurs possibilités et ordinairement ce sont des jeunes filles qui gagnent leur vie et vont faire leurs visites soit entre leur travail, soit après. Ces jeunes visiteuses s'ingénient surtout à égayer la vieillesse de leurs protégées, se faisant en un mot leur „rayon de soleil“. Elles leur font la lecture, les accompagnent dans leurs sorties et organisent de temps en temps des fêtes pour leurs „grand'mères“.

Les jeunes filles qui font partie de l'Association font preuve d'un dévouement exemplaire. Il faut les voir, en hiver, après une journée de dur travail, malgré la neige et l'heure tardive, porter le combustible à leurs bonnes vieilles. Nous citerons l'exemple de deux de nos jeunes visiteuses. L'une d'elles portait chaque dimanche un bouillon bien appétissant à sa protégée. Une autre, après la mort du mari de sa „grand'mère“ restait chaque nuit chez cette dernière la sachant malade elle-même. Durant la dernière maladie de la pauvre femme,

elle allait chaque jour entre midi et 2 h. voir comment elle allait et le soir y restait depuis souper jusqu'au matin. Malgré cela la pauvre femme mourut dans une après-midi et la pauvre jeune fille fut désolée de n'avoir pas été là au derniers moments. Mais elle était dans un Bureau et ne pouvait faire autrement.

Nos bonnes vieilles trouvent dans les „Louise de Marillac“ de véritables amies, compatissant à tous leurs besoins, à toutes leurs peines et grâce à elles, les „grand'mères“ ne se sentent plus seules. Elles les aident encore au moment de partir pour un monde meilleur et adoucissent leurs derniers instants.

Chaque mois ces jeunes filles ont une assemblée dans laquelle se fait l'enquête sur les visites faites durant le mois. Nous savons tout le bien que font ces jeunes filles par nos bonnes vieilles elles-mêmes qui viennent nous remercier de leur avoir envoyé une „Louissette“ et nous disent que depuis ce jour leur vie a complètement changé. Nous tenions à citer cette organisation à la connaissance des lecteurs du Bulletin Pro Senectute. De nos jours, alors que la jeunesse est si égoïste il fait bon trouver encore des personnes jeunes qui passent leurs loisirs auprès de bonnes vieilles et cela par pur dévouement.

Freie Plätze in Anstalten - Places libres

Altersasyle — Asiles de vieillards.

	Kostgeld Prix de pension Fr.	Greise vieux	Greis- innen vieilles
a. Kantonale Asyle — Asiles cantonaux.			
Asile Beauregard (Neuchâtel)	Min. 1.90 p. j.	8	
Asile St-Martin (Neuchâtel)	Min. 1 p. j.		
b. Bezirksasyle — Asiles régionaux.			
Hospice des vieillards de l'Ajoie St-Ursanne (Berne)	5.40 p. a.	—	—
Ricovero per i Vecchi Mendrisio (Ticino)	1.50 p. j.	2	—
c. Gemeindeasyle — Asiles communaux.			
Altersasyl z. Lamm, Ob. Rebgasse 16, Basel	3 t.	5	5
Altersasyl z. Bergfrieden, Arbon	1200-1800 j.	2 od. 2 (Ehepaar)	2
Altersheim Wangensbach Küssnacht	4-6 t.	1 od. 1	
Asile des vieillards Dombresson (Neuch.)	1.60 p. j.		5
d. Andere wohltätige Asyle — Autres asiles de bienfaisance.			
Altersheim J. H. Ernst-Stiftung, Zürich 7	250 m.	1	
Altersheim Rigahaus Chur	5-7 t.	2	2
Asilo Luigi Rossi Capolago (Ticino)	2 p. j.		2
Deutsche Heimstätte, Pieterlen b. Biel	3-3.50 t.	8	4
Ricovero Immacolata Roveredo (Grigione)	1.50-3 p. j.	5	5
e. Private Asyle — Asiles privés.			
Altersheim Bachenbülach (Zürich)	3-4 t.	1	1
Privat-Altersheim Heimgarten Bülach (Zch.)	2.30 t.	—	—
Altersheim Jonatal, Wald (Zürich)	2.50-3 t.	2	1
Altersheim Oertli Uetikon a. S. (Zürich)	3 t.	3	4